



Le Journal des Contrôleurs des Transports Terrestres

Syndicat Autonome des
Fonctionnaires et Agents chargés du
Contrôle des Transports Terrestres

J.C.T.
N° 62
FEVRIER 2009



SOMMAIRE

Compte-rendu d'activité en 2008	... p 2
Présentation de la réforme de la catégorie B	... p 4
Notrerégime indemnitaire et la PFR	... p 5
Composition du bureau	... p 6
Adhérez ! Adhérez !...	... p 7
Compte-rendu de l'entretien avec M. Loïc CHARBONNIER, mi janvier 2009	... p 8

Le 26 janvier 2009 s'est déroulée à PARIS l'Assemblée Générale du SAFACTT. Outre la participation de nombreux adhérents, nous tenons à souligner la présence du syndicat UNSA-MEDAD par l'intermédiaire de Messieurs Daniel PUIGMAL (secrétaire national UNSA) et de Jean-Michel BAILLY (secrétaire national adjoint UNSA, élu au CTPM) .



U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T

**Syndicat Autonome des Fonctionnaires
et Agents chargés du Contrôle des
Transports Terrestres**

I/ Compte rendu de l'année 2008

Cette année 2008 a été une année forte au point de vue de nos revendications. Les contrôleurs ont massivement participé aux mouvements décidés en Assemblée Générale intersyndical UNSA/SAFACTT et CGT/SNPTAS. Pourtant dès le début de l'année 2008, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour engager le dialogue avec le ministère afin de faire aboutir une revendication essentielle à nos yeux, la reconnaissance en CII, à l'instar des corps techniques du MEEDDAT.

Notre entrevue du 5 juin 2008 avec Mme Corinne ARNOUX conseillère technique et M. Paul ANDRE, adjoint de M. SAFFROY (sous-directeur à la DRH), n'ayant donné que des bonnes intentions et le constat que rien ne se ferait sans l'aval de la toute puissante Direction de la Fonction Publique... nous avons réuni avec la CGT une première assemblée générale intersyndicale le 25 juin 2008 à Paris.

Les premières décisions prises dont la plus symbolique, de non saisie des véhicules sans infraction dans GRECO a très vite été massivement appliquée par de nombreux CTT. Un tour de chauffe en quelque sorte. Il faut dire que l'impatience de tous en était à son paroxysme. Huit années de vaines promesses ont lassé tout le monde. D'ailleurs l'impact de cette non saisie sur GRECO a été plus que gênant pour les services. Il suffit de voir les très nombreuses pressions subies par nous tous, de la part de nos hiérarchies, par exemple le non paiement de frais de déplacements.

Une nouvelle AG intersyndicale s'est réunie le 18 septembre 2008 afin de voter de nouvelles actions. Le principe d'une journée de grève et d'une action marquante a été décidé, celle de la remise de nos cartes et matériels de contrôle pour le chronotachygraphe numérique.

Nous avons été reçu à la veille de notre journée de grève et d'action du 23 octobre 2009 par le DRH , Jean-Claude RUYSSCAERT. Il nous a alors annoncé que le seul moyen d'avoir des évolutions de notre régime indemnitaire (déconnecté de la lourdeur du régime IFTS ou IAT contraint par la Fonction Publique) serait, dans le cadre de la mise en place progressive de la PFR (Prime Fonction Résultat) au niveau de l'ensemble de la fonction publique d'état, la transformation négociée du régime indemnitaire des IFTS par celui de la PFR. Cela devant aboutir à la fin du 1er semestre 2009, à la suite de groupes de travail avec les organisations syndicales.

A ce jour, nous attendons toujours une quelconque réunion malgré nos très très nombreuses relances sur le sujet.

La manifestation du 23 octobre 2008 a été un succès sans précédent, 130 contrôleurs(res) ont participé bruyamment avec enthousiasme et détermination à cette journée d'action. La remise de notre matériel de contrôle, pour symbolique qu'elle soit, a été un geste fort et qui en a dérangé plus d'un...

Là aussi nous nous sommes exposés à des représailles hiérarchiques, c'est pourquoi nous tenons à encore vous remercier toutes et tous pour votre engagement dans cette action.

Ce succès est celui de tous les contrôleurs bien au delà de nos appartenances syndicales.

Alors aujourd'hui, quel bilan tirer de cette année de mobilisation. Il est hélas maigre puisque nous n'avons rien obtenu de concret. La PFR que l'on nous présente comme la solution miracle pour faire évoluer notre régime indemnitaire, nous laisse sceptique voir nous inquiète.

Accroître la modulation de nos primes, alors que le système d'évaluation des agents est tout sauf satisfaisant, n'augure pas seulement d'une appréciation sur le simple mérite, mais aussi sur la tête du client et de la constante règle comptable du : « on ne peut pas servir tout le monde ». Nous avons maintes fois dénoncé la disparition de toute appréciation chiffrée, qui avait le mérite d'être un repère, au profit de la simple appréciation écrite. D'où notre inquiétude sur la question indemnitaire.

Toutefois, nous sommes évidemment ouvert au dialogue et à la négociation si évidemment nous sommes réellement gagnants et alignés sur le régime des techniciens. C'est là notre objectif et la seule négociation possible, sinon cela ne sert à rien. Non seulement on ne va pas y gagner mais nos rémunérations n'en seront que plus flexibles.

C'est pourquoi, la mobilisation de demain est essentielle face des interlocuteurs pour l'instant absents.

Quand à la question du statut et la réforme de la catégorie B, là aussi des changements importants nous attendent à partir de 2010. Le projet de fusion des corps, défendu avec vigueur par la Fonction Publique, est un sujet évoqué ouvertement par le DRH. C'est pourquoi, nous serons très vigilant avec l'UNSA-MEDAD sur les négociations engagées cette année. Nous serons extrêmement attentifs aux orientations prises par la Fonction Publique et les conséquences pour les CTT.

Enfin, la mise en place des DREAL requiert toute notre vigilance. Nous sommes intervenus dans certaines régions pour freiner des envies de chefs de services pour détourner les fonctions des contrôleurs au profit de simples ambitions personnelles.

Je tiens à saluer et à remercier tous nos représentants et élus locaux qui doivent se battre pour que notre métier soit respecté, négocier avec des préfigurateurs pas toujours au fait des spécificités de nos fonctions et voulant appliquer des schémas qui ne sont pas dans nos intérêts. Le sujet n'est pas clos, c'est pourquoi n'hésitez pas à nous saisir de tous vos problèmes liés à cette DREAL.

Encore merci de votre mobilisation en 2008, 2009 sera aussi une année de mobilisation pour faire évoluer notre corps dans le sens d'une juste et au combien évidente reconnaissance.

Le Secrétaire Général, Pierre GUERIF



U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T

**Syndicat Autonome des Fonctionnaires
et Agents chargés du Contrôle des
Transports Terrestres**

II/ Présentation de la réforme statutaire des catégories B par Jean-Michel BAILLY,

La refonte des grilles de la catégorie B dont vous trouverez le détail dans le **fichier ci-joint**, ainsi que le **communiqué UNSA**, est pour notre corps, une occasion historique de se voir enfin reconnaître notre technicité.

En préambule, il nous a été rappelé ce que devrait être l'organisation de la future fonction publique : un nombre restreint de filières professionnelles et dans chacune de ses filières, quatre niveaux de qualification retenues en cohérence avec les niveaux des diplômes européens :

Niveau 1 pour un recrutement au niveau du CAP et du BEP ou à titre dérogatoire sans diplôme,

Niveau 2 pour un recrutement au niveau du baccalauréat,

Niveau 3 pour un recrutement au niveau de la licence et enfin le;

Niveau 4 pour un recrutement au niveau du master.

Le recrutement au niveau BTS/DUT (ouvrant actuellement l'accès aux grilles CII) pouvant relever du niveau 2 ou niveau 3. Dans ce cadre, il est donc prévu de remplacer au plus tard en fin 2011 les actuelles catégories A, B et C par les quatre niveaux précédemment cités.

Aussi, en l'état actuel de l'avancement de ce projet, l'ensemble des catégories B du MEEDDAT seraient regroupées sur le niveau 2. Une nouvelle grille correspondant à ce niveau nous a été présentée.

Cette grille comporterait 3 grades. Le sommet de cette grille serait porté à l'indice brut 660 lors de sa mise en place puis à l'indice 675 en 2012. Un décret fixant les conditions statutaires pour les catégories B serait publié en 2009. Le basculement de la nouvelle grille devrait intervenir au plus tard fin 2011 et les revalorisations seraient conditionnées par la mise en oeuvre de fusions de corps.

Dans cette nouvelle grille, les agents recrutés au niveau du baccalauréat entreraient dans le premier grade et ceux recrutés au niveau du (bac+2) entreraient quant à eux directement au second grade. Enfin le troisième grade serait un grade d'avancement accessible au choix (ou par reclassement) pour les agents rentrés à bac+2 mais uniquement par examen professionnel pour ceux rentrés à niveau bac.

Pour résumer, les B-type dont nous faisons actuellement partis seraient reclasser sur les deux premiers grades (avec possibilité d'accès au troisième grade par l'examen pro) alors que les actuelles grilles B CII seraient quant à elles directement reclassées sur les second et troisième grade.

C'est donc ce reclassement sur les second et troisième grade qu'il nous faut obtenir ainsi que l'accès direct au 2e niveau de grade pour les agents rentrants dans le métier .

Il nous faut donc saisir cette occasion historique pour que les spécificités de notre métier et notre technicité soient enfin reconnues à leur juste valeur.

C'est pourquoi concernant les CTT, actuellement corps administratif, nous avons ouvert le débat sur l'opportunité d'une fusion avec le corps des Techniciens Supérieur de l'Équipement (CII), possibilité principale d'obtenir la reconnaissance de notre technicité. Cette solution a déjà été évoqué par le DRH. Il semble en effet probable que la future catégorie B se décline entre les B administratif et les B technique (au CII), et que seul l'intégration dans un corps technique nous permette d'obtenir une avancée que l'on réclame depuis 8 ans. Nous ouvrons donc le débat avec tous les CTT sur ce sujet sans en faire un quelconque préalable.

III/ Notre régime indemnitaire

Concernant la PFR, nous vous invitons à lire le **communiqué de l'UNSA dans le fichier ci-joint**.

Notre revendication indemnitaire reste une revalorisation à l'instar des corps actuellement au CII, c'est pourquoi nous réclamons des négociations avec la DRH sur la question indemnitaire au plus tôt. La mise en place de la PFR en 2009 concernera certainement l'ensemble des corps administratifs sur MEEDDAT, nous refuserons de la subir sans de réelles avancées liées à la reconnaissance de notre technicité.

IV / Prévisions pour 2009

- Mise en place rapide d'un groupe de travail sur la PFR et la grille indiciaire, nous allons continuer à « harceler » nos dirigeants afin d'obtenir une nouvelle date de rendez-vous.
- Poursuite de l'intersyndicale engagé en 2008 avec la CGT-SNPTAS, une assemblée générale aura lieu en mars. La date vous sera communiquée dès que possible.
- Nous demandons également aux agents de faire remonter toutes les informations qu'ils peuvent avoir sur la mise en place des DREAL dans leur région afin de surveiller ces fusions et pouvoir, le cas échéant, intervenir lors de dérive.

- RAPPEL -

Sans vous, votre engagement, votre soutien et votre détermination à faire aboutir les revendications légitimes que nous demandons, nous ne pouvons rien faire. C'est en se mobilisant que nous arriverons à quelque chose. Merci de nous soutenir.

Pour vous informer, vous pouvez aussi consulter le site de l'UNSA,

en cliquant sur les liens suivants :

<http://www.unsa-fonctionnaires.org/>

<http://www.unsa.org/>

V/ Renouvellement du Bureau

-Un vote pour le renouvellement du tiers sortant du bureau a eu lieu :

Les sortants étaient : Claude QUILLET , Emmanuel PUT, Magalie GREMONT, Marc ARBIOL, Willy DE PETRIS et Romain PROUX.

Les entrants et élus par les adhérents à l'unanimité sont : Flora DARMEDRU, Christophe VAUBAILLON, Valérie DELAUNAY, Emmanuel PUT , Marc ARBIOL et Willy DE PETRIS.

VI/ Bilan financier

Daniel VINCENT, trésorier du SAFACTT a présenté le bilan de l'année 2008 et les comptes présentés ont été approuvés à l'unanimité.

Composition du Bureau 2009

FONCTION	NOM	ADRESSE ADMINISTRATIVE
Secrétaire-Général	<i>Pierre GUERIF</i>	D.R.E.I.F – DTR / CTT 35, rue de Noailles 78011 Versailles cedex Tél. :01.30.84.98.57
Secrétaire-Général adjoint	<i>Emmanuel PUT</i>	DRE CENTRE S.T.R Maison des Cultures Professionnelles 28, rue Pierre Semard 18100 VIERZON tél :02.48.52.97.94
Secrétaire	<i>Willy DE PETRIS</i>	DRE RHONE ALPES DDE de l'AIN 23 rue Bourgmeyer 01012 BOURG EN BRESSE Tél. : 04.74.45.62.73
Secrétaire -Adjoint	<i>Pascal ESNAULT</i>	DRE BOURGOGNE 57, rue de Mulhouse Bp 4029 21033 DIJON Tél. : 03.80.29.44.46
Trésorier	<i>Daniel VINCENT</i>	DRE BRETAGNE 22, rue du Commerce 56019 VANNES Cedex Tél. : 02.97.68.12.66
Trésorier -Adjoint	<i>William DIASCORN</i>	DRE POITOU-CHARENTES 39, avenue de Paris 79000 Niort Tél. : 05.49.06.88.84
Chargé de Mission	<i>Marc ARBIOL</i>	DRE ILE DE FRANCE Antenne de l'Essonne 10 rue Lafayette 91108 Corbeil Essonnes Tél. : 01.60.89.83.62
Chargée de Mission	<i>Flora DARMEDRU</i>	DRE RHONE-ALPES 165 rue Garibaldi BP 3203 69421 Lyon cedex 3 Tél. : 04.78.62.11.66
Chargé de Mission	<i>Christophe VAUBAILLON</i>	DRE ALSACE SRE 2, route d'Oberhausberger BP 81005/F 67070 Strasbourg Tél. : 03.88.13.08.46
Chargée de Mission	<i>Valérie DELAUNAY</i>	DRE POITOU-CHARENTES 84, avenue de la gare 16400 La Couronne Tél. : 05.45.61.84.23



U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T

**Syndicat Autonome des Fonctionnaires
et Agents chargés du Contrôle des
Transports Terrestres**

Adhérez, rejoignez-nous !

coupon à retourner :

<p align="center">BULLETIN D'ADHESION 2009 A L' U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T.</p>
<p><u>NOM ET PRENOM</u> :</p> <p><u>RESIDENCE ADMINISTRATIVE</u> : DRE / DDE</p>
<p align="center">Ci-joint ma cotisation annuelle de 33 € pour l'année 2009 à l'ordre de l'U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T. adressée à :</p> <p align="center">U.N.S.A-M.E.D.A.D / S.A.F.A.C.T.T. Daniel VINCENT DRE BRETAGNE Service Transports 22, rue du Commerce 56019 VANNES cedex</p>

VII/ Entretien téléphonique de la mi-janvier 2009 avec Loic CHARBONNIER sur des questions afférentes au contrôle.

Contrôle technique : cf la circulaire relative aux modalités du contrôle technique routier.

Le passage au contrôle technique n'est nécessaire qu'en cas de problèmes graves, d'où des probabilités extrêmement faibles. Il faut qu'il y ait présomption d'un défaut, et que toute réparation sur place ou dans un garage soit impossible. La possibilité donnée au transporteur injustement conduit au centre de CT, de se faire rembourser sur les crédits DRE, autrement dit du contrôle... est instituée pour permettre à l'agent de ne pas être gêné dans sa démarche !

Terminaux de paiement : mise en place au début 2009 des fonds pour engager les paiements par cartes bancaires financés par la DGITM.

Expérimentation d'une clé 3G pour des liaisons internet.

Statutaire et indemnitaire :

Particularité des CTT au travers de la grande variété de leurs compétences techniques et administratives. La question de la redevance PL est évoquée. Question abordée de la fusion des corps (par exemple avec d'autres corps de contrôle du ministère (mer, police de l'eau etc...))

Frais de stage et prise en charge des formations : (formations initiales, formations échanges):
Le fait que les agents doivent avancer de plus en plus souvent leur frais de stage doit faire l'objet d'une réflexion pour une prise en charge préalable. Il se renseigne.

Cartes SNCF : il n'a entendu aucun écho à la DGITM, concernant leur disparition en 2010.

Interception : sujet non abordé par manque de temps, mais Pascal VIARD nous avait déclaré à la CAP de novembre, que rien n'était engagé sur le sujet.